



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1440 du 1er octobre 2013

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Info brèves | 2 |
| 3. USAC Ciel unique 2+ : Journée d'action le 14 octobre 2013 | 3 |
| 4. CTM du 26 septembre 2013: Déclaration CGT – FSU | 4-8 |
| 5. Budget 2014 : Communiqué CGT | 9 |
| 6. CCAS du 24 septembre 2013 : Déclaration CGT – FSU | 10-11 |
| 7. Eco taxe poids lourds : Communiqué UIT CGT | 12 |
| 8. Agenda social catégorie C : Communiqué CGT - FP | 13-14 |
| 9. Promotion SACDD : Compte rendu intersyndical de l'audience du 23 septembre 2013 | 15-16 |
| 10. TSDD : Communiqué CGT « Austérité sur les promotions 2013 » | 17 |
| 11. ONEMA : Compte rendu de l'audience « ITA et contractuels » du 20 septembre 2013 | 18-19 |
| 12. OFICT : Campagne revendicative sur temps et charges de travail | 20-25 |
| 13. Reforme des retraites : Lettre CGT aux Parlementaires | 26-27 |
| 14. Emploi, salaire, retraite et protection sociale : Communiqué CGT | 28-29 |
| 15. Conférence environnementale 2013 : Communiqué CGT | 30 |



AGENDA

Mardi 1er octobre 2013 : 18ème congrès national du SNPTAS

Mardi 1er octobre 2013 : Bureau de l'UGFF à Guidel

Mardi 1er octobre 2013 : Groupe d'échange du MEDDE

Mardi 1er octobre 2013 : Comité de suivi du CEREMA à Bron

Mercredi 2 octobre 2013 : 18ème congrès national du SNPTAS

Mercredi 2 octobre 2013 : OS / DRH, CIGEM des Attachés

Mercredi 2 octobre 2013 : CAP Nationale des TSDD

Jeudi 3 octobre 2013 : 18ème congrès national du SNPTAS

Jeudi 3 octobre 2013 : CAP Nationale des TSDD

Jeudi 3 octobre 2013 : CE UGFF

Vendredi 4 octobre 2013 : 18ème congrès national du SNPTAS

Vendredi 4 octobre 2013 : CHSCTM

Lundi 7 octobre 2013 : Réunion du collectif fédéral

élections 2014 - syndicalisation

Lundi 7 octobre 2013 : Bureau UGFF

Mardi 8 octobre 2013 : CE UGFF + Orgas

Mardi 8 octobre 2013 : FNEE-CGT/Ministre

de l'écologie Ph.Martin

Jeudi 10 octobre 2013 : Réunion fédérale des UF VNF

Lundi 14 octobre 2013 : Congrès UGFF

Mardi 15 octobre 2013 : Congrès UGFF

Mardi 15 octobre 2013 : Groupe d'échange MEDDE

Mardi 15 octobre 2013 : CAP nationale des TSDD

Mercredi 16 octobre 2013 : Congrès UGFF

Mercredi 16 octobre 2013 : CAP nationale des TSDD

Jeudi 17 octobre 2013 : Congrès UGFF

Vendredi 18 octobre 2013 : Congrès UGFF

Lundi 21 octobre 2013 : Secrétariat fédéral

Lundi 21 octobre 2013 : Comité de suivi du CEREMA

Lundi 21 octobre 2013 : OS / DRH sur affaires maritimes

Lundi 21 octobre 2013 :

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

Mardi 22 octobre 2013 :

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

Mercredi 23 octobre 2013

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

Mercredi 23 octobre 2013

Elections aux CAP des corps des assistants

de service social et des conseillers techniques de service social

des administrations de l'Etat

Jeudi 24 octobre 2013 : CTM



INFOS BREVES



Baisse du chômage en août L'arbre qui cache la forêt ?

Après 27 mois consécutifs de hausse, le nombre de demandeurs d'emploi a enfin reflué en août. Fin août, 3 235 000 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, soit 50 000 chômeurs en moins en un mois (- 1,5%). Cette baisse, la première enregistrée depuis mai 2011, ne doit pas masquer la réalité : la hausse du chômage est de 7,3 % depuis un an. C'est un niveau historiquement élevé du chômage, notamment chez les jeunes et les seniors, les destructions d'emplois encore très importantes, notamment dans l'industrie avec plus de 20 000 emplois détruits depuis le début de l'année. (...)



Loi Florange, Loi ESS, Réforme des Tribunaux de Commerce il est temps que les salariés aient de vrais droits d'intervention !

Le Président de la République se déplace aujourd'hui sur le site de Florange, lieu où il avait élaboré l'engagement 35 de sa campagne : « Pour dissuader les licenciements boursiers, nous renchérirons le coût des licenciements collectifs pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs actions, et nous donnerons la possibilité aux salariés de saisir le tribunal de grande instance dans les cas manifestement contraires à l'intérêt de l'entreprise. » Lieu où il s'était engagé à prendre toutes les initiatives pour empêcher la fermeture du site sidérurgique de Florange. Depuis ses engagements ce sont 50.000 emplois industriels qui ont disparu, des centaines de fermetures de sites dont celui de Florange, même si les mobilisations des salariés ont permis la sauvegarde de dizaines de milliers d'emplois. (...)



Sephora Champs-Élysées La CGT se félicite de la décision de la Cour d'appel

La Confédération Générale du Travail se félicite de la décision de la cour d'appel de Paris imposant la fermeture du magasin Sephora des Champs-Élysées à 21h00.

C'est une bonne nouvelle pour les salariés de toutes les professions. Cette tentative de remise en cause du droit du travail par la Direction de Sephora s'inscrit dans une offensive patronale de grande ampleur. Celle-ci vise à saper toutes les dispositions légales qui protègent les salariés. (...)

suite sur : www.cgt.fr

Le 14 octobre, tous à Bruxelles !

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 13 septembre 2013

Après le succès de la journée d'action européenne du 12 juin 2013, les syndicats membres de l'ETF organisent un rassemblement des personnels de la navigation aérienne en Europe, devant le Parlement européen à Bruxelles, le 14 octobre prochain. L'USAC-CGT appelle l'ensemble des agents de la DGAC à participer à cette manifestation dont l'objectif est de faire échec au projet de Ciel unique 2+.

UN PROJET DE TEXTE INACCEPTABLE.

Le projet de texte Ciel unique 2+ est connu depuis juin 2013. Conformément à nos craintes, son contenu est une attaque en règle contre les statuts et conditions de travail des personnels de la navigation aérienne et des autorités de surveillance en Europe. Les principaux points qui justifient notre opposition sont :

- obligation de séparer structurellement l'opérateur de l'autorité de surveillance qui entraînerait de facto l'éclatement de la DGAC et la transformation de la DSNA, voire de la DSAC en établissement public.
- externalisation et mise en concurrence obligatoire de nombreux services (Communication/Navigation/Surveillance, Écoles de formation, information aéronautique et météorologique).
- obligation de mettre en place les FAB sur une logique de fusion de services.

- pouvoirs accrus de la Commission européenne sur la fixation des objectifs européens de performance.

- obligation de faire valider les plans d'investissement des prestataires de service de navigation aérienne par les compagnies aériennes.

Ce projet de texte « Ciel unique » vise clairement à libéraliser le contrôle aérien européen sous prétexte de rentabilité économique et des réductions de coûts que Bruxelles va tenter d'imposer pour la période 2015-2019. C'est inacceptable, car non seulement cette politique va avoir des conséquences sociales désastreuses, mais elle dégradera également de façon durable la performance du système de contrôle aérien en Europe, notamment en termes de sécurité et de régularité.

UNE MANIFESTATION POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PERSONNELS.

Face à cette menace européenne, il faut poursuivre la riposte européenne. Au fil des mois, l'ETF, 1ère organisation représentative des personnels de la navigation aérienne en Europe, s'emploie à construire un rapport de force pour obliger la Commission à reculer. La mobilisation suivie le 12 juin 2013 dans plus de 10 pays, a été un premier pas important qui aura permis d'obtenir des prises de positions favorables aux revendications des personnels des États français et allemand. Une deuxième étape est organisée avec un appel à manifester devant le Parlement

européen le 14 octobre 2013. Cette date correspond à l'examen du projet de texte Ciel unique 2+ par la Commission transport du Parlement. C'est donc un moment important car la position de cette institution sera déterminante pour l'adoption ou le rejet du texte.

L'objectif d'ETF est de rassembler plusieurs centaines de personnes de toutes nationalités afin que les députés européens qui voteront ce jour-là constatent l'opposition des personnels à ce projet de texte. Vous aussi, déplacez-vous !

L'USAC-CGT s'engage avec résolution pour la réussite du 14 octobre 2013. Elle appelle tout agent de la DGAC volontaire pour participer à cette manifestation à se rapprocher de son représentant local de l'USAC-CGT afin de connaître les modalités d'organisation de cet événement. Soyons acteurs de notre propre victoire face aux attaques de la Commission européenne. Pour nos emplois, nos statuts et nos conditions de travail, tous à Bruxelles le 14 octobre 2013 !

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



| Demande de bulletin d'adhésion | |
|--------------------------------|-------------------|
| Nom/Prénom : | |
| Corps : | Service : |
| Email : | Téléphone : |
| Adresse : | |

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence
cedex

Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94



Comité technique ministériel du 26 septembre 2013

Déclaration de la CGT et la FSU suite à la présentation par les ministres des projets de budget 2014 du METL et du MEDDE

Nicolas BAILLE pour la CGT et Simon LÉRY pour la FSU (lue à 2 voix)

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,
Monsieur le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, messieurs,
Camarades,

Vous venez de nous présenter le projet de loi de finances 2014 du deuxième projet de budget élaboré par le gouvernement Ayrault, le deuxième du triennal 2013-2015. Mais nous en connaissons déjà les grandes lignes, depuis leur diffusion par voie de presse. Vous nous confirmer les arbitrages catastrophiques qui ont amené votre prédécesseur, Monsieur le ministre, à démissionner, à savoir : la suppression de 1093 emplois au MEDDE et la suppression de 681 emplois au METL, la réduction de moitié des mesures dites catégorielles, et la réduction des crédits d'intervention, au MEDDE de près de 7 %. Est annoncée pour 2014 une nouvelle baisse des crédits de fonctionnement, pour lesquels nous n'avons pas eu de chiffre. Et la stagnation des crédits d'action sociale, au lieu de l'indispensable revalorisation demandée par les élus au CCAS. Nous venons de vous remettre une déclaration CGT-FSU sur le budget 2014 de l'action sociale (ci-après en annexe).

Ces baisses s'ajoutent aux 709 emplois supprimés brutalement sur les missions ATESAT et ADS en 2013.

Nous vous ferons la démonstration lors de la prochaine réunion bilatérale, qui doit avoir lieu début octobre, de la diminution continue des budgets et effectifs au sein du ministère.

Dans le même temps, le gouvernement réunit, la semaine dernière, la deuxième conférence environnementale ; dans le même temps, il propose des mesures novatrices pour la rénovation thermique des logements, le ministère réforme son réseau scientifique et technique, dans le même temps il veut créer une grande agence française de la biodiversité...

Mais tout cela avec quels moyens ???

Il y a besoin dans tous les territoires d'une forte ingénierie publique dans toutes nos politiques. Des élus territoriaux et des parlementaires en appellent au « retour de l'Etat ».

Depuis l'arrivée de ce gouvernement, nous n'avons eu de cesse de dire dans cette instance l'impérieuse nécessité de rompre avec la RGPP, et les inquiétudes de voir dans la MAP, qui l'a remplacée, une potion encore plus dure à avaler pour nos ministères, par le jeu des ministères prioritaires.

D'un côté, nous avons l'abandon des missions ADS et ATESAT, avec les diminutions d'emplois qui vont avec : plus de 700 en 2013, moins 4000 emplois en cause et la fermeture des unités territoriales dans les DDT d'ici 2015. Les services et les agents doivent se débrouiller tous seuls !

De l'autre, nous avons des diminutions globalisées par zones de gouvernance, sans que les missions à abandonner soient clairement identifiées, via un exercice BBZ qui se révèle en outre dévastateur dans sa mise en œuvre : dans les régions en « sureffectifs » bien sûr, où les équipes apprennent parfois assez brutalement qu'elles sont évaluées comme trop nombreuses, mais dans les régions en sous-effectif aussi paradoxalement, où les conditions pour aboutir à des recrutements ne sont parfois pas réunies, ne serait-ce que par manque de place ! L'opération qui consistait à déshabiller Pierre pour habiller Paul, va se terminer par déshabiller Pierre et à vendre ses vêtements.

Les établissements publics sont également fortement mis à contribution : le budget des Agences de l'Eau mis à contribution à hauteur de 210 M€, sans parler du budget de l'ANAH, sur lequel nous vous avons interpellé dans cette instance, toujours pas assuré du fait de l'effondrement du marché des permis d'émission ; et sur le plan des emplois, outre les inquiétudes pour l'emploi à Météo-France, suite au ciblage de cet établissement par le rapporteur général, plus de 500 des suppressions de postes 2014 proviendront des établissements publics, y compris quand les missions augmentent (à l'ADEME par exemple). Le projet d'Agence Française de la Biodiversité, interviendrait avec la suppression de postes du domaine eau et milieux aquatiques à l'ONEMA (40 emplois), sans parler des 130 emplois à supprimer dans les 6 Agences de l'eau. Alors même que lors de la conférence environnement le président de la République et le premier ministre ont pris l'engagement de doter cette agence de moyens. Il fallait comprendre: « de moyens pris à d'autres agences qui œuvrent déjà pour l'environnement ». Où est le progrès?

Or la baisse des crédits d'intervention des EP comme de l'Etat a des conséquences directes sur l'activité et sur l'emploi. On doit ajouter à ce sujet le nouveau report de l'éco taxe poids-lourds d'un trimestre, ce qui fera environ 300M€ en moins pour l'AFITF et les collectivités locales concernées, sans parler du coût énorme du prestataire privé choisi pour la perception (250 M€ par an). Nous pointons le bilan accablant de ce PPP comme tous les autres. Car les crédits d'intervention, c'est de l'argent directement injecté dans l'économie réelle. Comment, outre les problèmes sociaux pour les personnels et le détricotage de nos structures, pouvez-vous ne pas voir ce non-sens économique ?

De même nous dénonçons la hausse de la fiscalité indirecte de la TVA notamment le passage de 7% à 10% sur le transport de voyageurs qui vont alourdir les dépenses pour les collectivités d'environ 300 millions d'€ sauf à augmenter le prix du ticket de transport pour les usagers....mais chacun des fonctionnaires aura noté un alourdissement des impôts sur le revenu alors qu'il ne gagne pas plus ! C'est un mauvais signal du gouvernement après la conférence environnementale.

Un agenda social, vous l'avez souligné, a été mis en place à la fin de l'année dernière, avec des axes de priorités collectivement approuvés, mais il faudra faire les comptes dès la fin de cette année pour voir si les engagements ont été tenus et si non pourquoi. Il ne suffira pas d'expliquer que nous avons perdu successivement les arbitrages pour expliquer pourquoi ce que nous avons tous jugé prioritaire n'a pas pu avancer. Par exemple l'évolution du statut OPA est bloquée.

Sur l'extension du dispositif amiante à tous les personnels de nos ministères, la loi de finances doit comporter un support législatif au projet de décret nécessaire : est-ce bien le cas ?

Sur les Assises de la sécurité des salariés de la route, engagement a été pris d'une audience tripartite DIT-DRH-CGT suite à la mobilisation de la CGT au cours de ces Assises pour qu'enfin s'ouvre un véritable dialogue social avec les personnels concernés.

Nous tenons à vous le dire clairement : par l'interminable gel du point d'indice, l'absence d'avancées pour certains dossiers, ou encore le projet de réforme des retraites, le gouvernement malmène les personnels de nos ministères et établissements publics.

Vous auriez assisté à notre précédente réunion, vous auriez eu l'occasion d'entendre l'intervention inopinée des représentants des catégories B administratif de ces ministères, venus protester contre le blocage des promotions. Dans ce contexte, les taux communiqués le 23 septembre pour la promotion 2013 sacrifient et révoltent les SACDD et TSDD : ils sont inacceptables.

Pour les catégories C, que vous avez évoqué comme une priorité, la revalorisation indiciaire annoncée par Mme Lebranchu n'est pas à la hauteur du problème, et elle se ferait sans remise en cause de l'organisation en 4 grades, qui fait des carrières un parcours d'obstacles sans équivalent dans les autres catégories. Avez-vous une idée, Monsieur le ministre, du temps qu'il faut pour un AA2 pour passer AA1, puis pour passer AAP? Et du « gain » que cela représente ?

Par un mail envoyé aux agents éligibles, aux services et aux élus en CCP, la DRH informe d'un nouveau recul d'un an pour la titularisation au titre de la loi de déprécarisation de 2012. Ce nouveau retard s'avère tout à fait inacceptable. Il remet en question la titularisation de nombreux agents, notamment pour nombre de catégories C.

Nous demandons que des mesures exceptionnelles soient prises pour la titularisation dès 2013 et au titre de 2013, dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, deux intersyndicales, l'une à l'ONCFS et l'autre à l'ONEMA, conduisant à divers mouvements revendicatifs, y compris des mouvements de grève, vous ont fait savoir également l'exaspération des personnels non titulaires de ces établissements. Une délégation a été reçue à votre cabinet, nous attendons une lettre de votre part pour donner des garanties sur ce dossier, quel que soit le choix retenu pour la future AFB.

Autre sujet que vous venez d'évoquer Monsieur le ministre, le dossier des corps d'ATE-TE faisait également partie des priorités de l'agenda social : nous attendons des engagements clairs, dès maintenant, sur ce dossier.

Ce que nous vous demandons, Monsieur le ministre, c'est de défendre une ambition pour nos ministères, de donner des perspectives pour les agents.

Certaines évolutions, que vous venez également d'évoquées, présentées quasiment comme des adaptations techniques, dans le cadre par exemple de la nouvelle simplification – y compris quand les réformes sont en fait le résultat d'un processus engagé depuis plusieurs années –, mettent en fait en jeu des réflexions de fond qui ne sont pas abordées : c'est le cas de la politique du logement dans le cadre de la création de l'ANCOLS, du développement des territoires dans le cadre de la création du CEREMA...

De même, sur l'acte III de la décentralisation, nos ministères, pourtant pleinement concernés, semblent être de simple spectateurs de ce qui est censé être structurant pour nos territoires, et bien sûr pour nos services.

Quelle est la place de l'Etat et de nos ministères dans ces réformes. Qu'attendez-vous de vos services, et des opérateurs. Rien n'est moins clair !

Le 14 octobre les personnels des services publics européens du contrôle aérien manifesteront une nouvelle fois à Bruxelles contre l'acharnement de la Commission européenne en faveur d'une privatisation. A ce sujet, le protocole social discuté avec la DGAC, qui reçoit l'accord des syndicats CGT, FO, CFDT représentant 57 % des personnels, est toujours en attente de signature du ministre des Transports.

Quant aux moyens, oui, nous avons des attentes fortes quant aux moyens, humains et budgétaires, pour mener à bien nos missions, améliorer nos conditions de travail, les déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications et un plan ambitieux d'engagement de formation ainsi qu'une action sociale digne de ce nom. Quand le gouvernement annonce que la réduction du déficit se fera par 15 milliards d'économie de dépenses, nous savons, nous, concrètement, ce que cela veut dire. Et il y a des choses que nous ne pouvons accepter. Oui, cela vous surprendra peut-être, nous croyons encore à une dynamique de progrès social, nous ne pensons pas, comme certains sembleraient le penser y compris au sein de votre majorité, que les agents publics ont atteint un état de bien-être excessif, qui justifierait qu'ils ne connaissent plus désormais que des régressions.

Pour la CGT et la FSU, vous avez deux responsabilités majeures à assumer : donner à vos services les moyens d'accomplir les missions qui correspondent à la politique que vous prétendez mener, et gérer correctement vos personnels, en réduisant leur précarité, les inégalités professionnelles, et en permettant leur déroulement de carrière.

Merci de votre attention.

*
* *
*

ANNEXE

DECLARATION CGT-FSU au CTM des METL/MEDDE du 26 septembre 2013

BUDGET Action Sociale PLF 2014

Christian Mathis au nom de la délégation CGT-FSU au CCAS a remis en main propre cette déclaration aux ministres. Elle n'a pu être lu par manque de temps.

Monsieur le ministre,
Mesdames, messieurs,

Le président du Comité Central d'Action Sociale (CCAS), Christian Mahut, étant souffrant, je voudrais en son nom et celui des représentants au CCAS, vous alerter sur les difficultés rencontrées dans les services pour répondre aux besoins des personnels actifs, retraités et leurs ayants-droits en matière d'action sociale.

Je commencerai par rappeler que depuis plus d'un an, les demandes répétées de l'ensemble des fédérations syndicales et des associations représentées au CCAS pour être reçues par les cabinets des 2 ministres, sont à ce jour restées lettres mortes et que nous attendons aujourd'hui un engagement ferme de votre part sur une rencontre très rapide avec vos cabinets et sur une participation de votre part à un prochain CCAS.

Les personnels du METL et du MEDDE seraient, de fait, impactés durement par ces propositions de suspension de l'Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat et de suppression de la 1^{ère} tranche d'aide des CESU garde d'enfants qui concernent en priorité des nouveaux arrivants et donc les jeunes agents de l'Etat.

Nous n'accepterons ni cette proposition injuste venant d'un gouvernement qui prône une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme et de renforcement de l'accès au logement pour l'ensemble de la population et qui remet en cause les prestations de ses propres salariés dans ces domaines, ni une réduction du budget d'action sociale ministérielle qui relève de votre responsabilité et qui s'apparenterait à une double peine pour les personnels.

Au-delà des mots répétés à l'envie par vos prédécesseurs ainsi que par le secrétaire général et le DRH du METL et du MEDDE qui affichent l'action sociale comme une priorité dans nos ministères, les personnels et les présidents de CLAS attendent des actes concrets pour conforter l'avenir de l'action sociale ministérielle tant sur le plan des crédits que sur le plan des moyens accordés aux présidents de CLAS en terme de décharges d'activité, au sein des services ministériels et interministériels que sont les DDT(M) ou les établissements publics.

Force est de constater que la part du budget du ministère consacrée à l'action sociale des personnels actifs, retraités et de leurs ayants-droits, n'est pas à la hauteur des besoins et que des écarts importants existent avec la situation de nombreux autres ministères, au vu des données de la DGAFP.

L'augmentation des dépenses en restauration collective liée à celle des coûts des fluides et des matières premières, pèse très fortement sur le budget d'action sociale ministérielle puisque ce volet représente plus de 85 % de ce budget.

Il semblerait que les factures de restauration en souffrance pourraient être honorées fin 2013 grâce à un abondement exceptionnel de crédits dû au report du transfert des personnels en charge de la sécurité routière vers le ministère de l'intérieur.

Cela ne sera pas le cas en 2014 et l'augmentation des dépenses de restauration va persister, malgré la baisse des effectifs que nous dénonçons par ailleurs compte tenu des réorganisations de services qui entraîne un nombre plus élevé d'agents ayant accès aux restaurants conventionnés.

Par ailleurs, nous vous informons que plusieurs ministères font bénéficier à leurs agents de prêts et d'aides ministérielles concernant l'accès à la propriété et l'amélioration de l'habitat. Depuis 2003, les agents de nos ministères n'ont plus droit à aucune prestation spécifique pour leur logement. Nous vous demandons, en relations avec votre collègue en charge du logement, de proposer qu'une prestation particulière puisse être développée en direction des personnels du METL et du MEDDE sur cette question.

L'analyse des aides matérielles distribuées aux agents en 2012 sous forme de secours, montre non seulement que leur nombre augmente mais que toutes les catégories de personnels y font appel pour des besoins liés à la santé et au budget avec des agents en surendettement ou dépassant le seuil de 33 % d'endettement ne permettant pas de bénéficier de prêts sociaux.

Je terminerai mon intervention en vous rappelant votre obligation d'assurer une information aux agents actifs mais aussi aux agents retraités et pensionnés sur les prestations d'action sociale auxquelles ils peuvent prétendre, la liste des retraités nous étant toujours refusée à ce jour, l'actualité de la circulaire sur le risque amiante qui est examinée dans le cadre du CHSCT ministériel, remet sur la table le serpent de mer du fichier des retraités de nos ministères dont les services ne disposent toujours pas.

Enfin, alors que vous-même et la ministre en charge du logement (donc 2 ministères considérés comme non-prioritaires) êtes en train d'organiser un véritable plan social qui n'ose pas dire son nom dans les services, générant beaucoup d'inquiétude chez les personnels concernant leur avenir professionnel aggravée par le blocage de leur salaire, la CGT et la FSU demandent que l'action sociale soit consolidée et confortée avec des CLAS et un service social de proximité dans tous les services, ministériels et interministériels et dans les EPA.



Budget 2014

Le choix de l'austérité

15 milliards d'euros de dépenses publiques de moins, 9 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat et des collectivités et 6 milliards sur les dépenses sociales : voilà le résumé du budget 2014 tel que présenté par les ministres chargés de l'économie et du budget.

Il s'agit d'un budget d'austérité.

Les dépenses de l'État, hors charge de la dette, vont diminuer de 1,5 milliard d'euros. 13 000 postes de fonctionnaires seront supprimés, y compris au ministère de l'Economie et des Finances et cela alors même que la lutte contre la fraude fiscale nécessite d'augmenter les moyens des services fiscaux.

3 milliards d'euros seront économisés sur les dépenses d'assurance maladie et 3 autres sur les retraites, retraites complémentaires, politique familiale et assurance-chômage.

Le budget 2014 prévoit de nouveaux cadeaux au patronat et aux actionnaires au nom de l'amélioration de la compétitivité :

- Le crédit d'impôt compétitivité emploi qui coûtera 20 milliards d'euros aux contribuables. Les patrons ne peuvent qu'y voir un motif de satisfaction. Les ministres inscrivent ainsi le budget dans la logique patronale.
- Le crédit impôt recherche n'est pas remis en cause malgré les critiques justifiées dont il fait l'objet par la Cour des comptes.
- C'est également le cas de l'allègement de l'imposition des plus-values de cession des valeurs mobilières qui ne profite qu'aux spéculateurs et actionnaires.

En revanche, les ménages et particulièrement les foyers à revenu modeste seront encore mis à contribution, notamment par la hausse de la TVA.

L'austérité n'est pas la solution. Elle est le problème. D'autres voies et d'autres choix sont indispensables.

Pour la CGT Il faut : dynamiser l'emploi, l'activité économique, réduire la pauvreté et les inégalités sociales qui ont augmenté avec la crise en mettant en place une réforme profonde de la fiscalité avec l'objectif de valoriser le travail et la production des richesses, réduire l'injustice et mettre à contribution les hauts revenus et les détenteurs de capitaux. Cela passe par la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux ; ce qui pose également la question des moyens des services fiscaux.

Montreuil, le 26 septembre 2013



DECLARATION CGT-FSU au CCAS du 24 septembre 2013

Mesdames, messieurs,

Cette rentrée 2013 se situe dans un contexte de projets de réformes qui sont loin d'être favorables aux salariés qu'ils soient du secteur privé ou de la fonction publique, actifs ou retraités.

Le premier ministre enfonce le coin de l'austérité en annonçant de nouvelles réductions de budget dans la fonction publique pour 2014 et la DGAFP, en accord avec les conseillers sociaux de la ministre, se lance dans une opération purement comptable en annonçant au CIAS la baisse de plus de 16 millions d'euros du budget d'action sociale interministérielle pour 2014.

Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale des personnels de l'Etat en tenant d'un côté un discours pour l'ensemble de la population, prônant une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme et de renforcement de l'accès au logement et de l'autre, en annonçant la suspension de l'Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat et la suppression de la 1^{ère} tranche d'aide des CESU garde d'enfants pour ses propres salariés !.

Comme l'ont dit l'ensemble des organisations syndicales au CIAS le 11 septembre, « lorsque cette amputation des crédits sociaux interministériels s'ajoute aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat des agents comme la poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2015 et la prévision d'une attaque des mécanismes de carrière ou le projet de réforme des retraites, TROP c'est TROP !!! ».

Les délégations CGT et FSU du CCAS s'associent à leurs représentants au CIAS pour condamner les propositions de réduction des crédits sociaux et pour exiger le maintien des prestations existantes et un budget à la hauteur des besoins des personnels.

Au MEDDE et au METL, lors du Comité Technique Ministériel du 26 septembre, le ministre devrait venir présenter le projet de budget pour 2014. A quoi doit-on s'attendre en matière d'action sociale ?

N'ayant toujours pas été reçus en délégation par les cabinets des ministres, les organisations syndicales et les associations du CCAS ne peuvent que douter des aspects positifs des annonces qui seront faites.

La fin de l'exercice budgétaire 2013 se traduit dans plusieurs régions par des inquiétudes voire des décisions déjà prises par les chefs de services ou les RBOP d'utiliser les crédits d'initiative locale pour financer notamment les factures de restauration collective restant en souffrance.

C'est inadmissible et nous demandons que le DRH intervienne pour que les CIL ne servent pas de variable d'ajustement. Avec des dotations variant de 1 000 à 15 000 euros selon les services, hors forum, à qui fera-t-on croire que les services n'ont pas d'autres moyens pour boucler leur budget que d'amputer les crédits dédiés à l'action sociale collective portée par les CLAS ?

A l'ordre du jour de ce CCAS, nous devons examiner le bilan des CIL 2012 et nous constatons une fois de plus que les retraités représentent la portion congrue des actions menées et pour cause !

Le fichier qui devrait permettre de les informer des prestations et des actions les concernant restant toujours le serpent de mer du ministère et de la fonction publique !

La CGT et la FSU n'admettent pas les réponses apportées dans les commissions du CCAS mettant en avant les problèmes techniques et les décisions du service des pensions de Bercy qui refuse de transmettre les informations.

Il est sans doute nécessaire de revoir la typologie des actions financées par les CIL afin de ne pas utiliser le peu de crédits d'action sociale pour financer des actions qui relèvent de la responsabilité propre de l'administration et de crédits spécifiques.

Pour autant, certaines actions liées au handicap, à la santé au travail, à la prévention des risques psycho-sociaux sont indispensables et demandées par les personnels ; il est donc urgent que des informations soient données aux services et aux présidents de CLAS pour solliciter ces crédits notamment auprès du FIPH FP ou du SGG pour les DDT(M) et bien sûr, que les crédits soient débloqués rapidement.

L'interaction du CCAS et du CHSCT Ministériel sur cette question doit être améliorée et formalisée.

Dans ce contexte d'inquiétude des personnels concernant leur avenir professionnel et les difficultés familiales et de pouvoir d'achat qui viennent s'y greffer, les présidents de CLAS sont eux-mêmes très fragilisés et de nouvelles démissions sont remontées au CCAS après que certains chefs de services aient réduit unilatéralement leur temps de décharge d'activité.

La dernière DIRM celle du Sud Atlantique, n'a toujours pas répondu à la demande des organisations syndicales de créer son CLAS et de nombreuses commissions régionales ne sont toujours pas en place.

Il est effectivement impératif qu'une nouvelle instruction aux services réaffirmant l'importance de l'action sociale et précisant les moyens à mettre en oeuvre pour que les CLAS fonctionnent, y compris en DDT(M), soit finalisée.

La CGT et la FSU seront vigilantes sur le contenu de cette instruction pour ne pas réduire les moyens d'action des CLAS et demandent au DRH de s'engager pour que cette future instruction soit réellement appliquée, contrairement à la précédente.

Une fois encore, alors que les ministres sont en train d'organiser un véritable plan social qui n'ose pas dire son nom dans les services, avec des fermetures d'unités territoriales et toujours aussi peu de missions nouvelles permettant de réaffecter les agents concernés par l'abandon programmé des missions ADS et ATESAT notamment, la CGT et la FSU demandent que l'action sociale soit consolidée et confortée dans tous les services, ministériels et interministériels et dans les EPA.

Enfin, elles s'interrogent sur le fait de ne pas avoir été consultées cet été, comme d'autres fédérations syndicales, sur le projet de circulaire concernant l'organisation et les missions du service social régional qui impacte les services et les agents et qui doit rappeler notamment les missions en direction des agents retraités.

COMMUNIQUE

L'ECOTAXE POIDS LOURDS ... VERRA-T-ELLE LE JOUR ?

Prévue en juillet 2013, repoussée en octobre 2013 – échéance prévue par la loi transports votée en mars 2013-, l'écotaxe Poids Lourds est, à nouveau, reportée au 1er janvier 2014, entraînant un manque de recettes de plus de 300 millions d'euros à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports (AFITF), déjà financée par le budget des transports par le jeu d'une subvention d'équilibre d'environ 940 millions en 2013 qui verra son montant réduit dès que l'écotaxe rapportera les 760 millions de recettes nettes attendues en année pleines !

La CGT exige le maintien de cette contribution du budget des transports à l'AFITF, pour tenir compte des immenses besoins de financement des infrastructures comme l'y invite le rapport DURON sur le Schéma National de la Mobilité Durable (ex SNIT).

Qu'est-ce qui bloque ?

- Tout d'abord, la mise en œuvre du dispositif technique pour la collecte de cette écotaxe. Le choix du gouvernement de poursuivre le contrat en Partenariat Public Privé (PPP), engagé sous la présidence Sarkozy, est à nouveau en échec. Une fois de plus, ce mode de financement très coûteux pour la collectivité et les contribuables (rappelons-nous le scandale de l'hôpital Sud Francilien) démontre un bilan accablant.

Ainsi, 240 millions d'euros (le quart de la collecte écotaxe) sont **consacrés au paiement du loyer à ECOMOUV** (un consortium, constitué du Groupe Italien Autostrade (autoroutes), VIVENDI (SFR), SNCF (Géodis), THALES) choisi par l'Etat pour la conception et la réalisation de la collecte des recettes qui échappent de fait aux services des douanes compétents dans ce domaine.

Les faits confortent donc la **CGT qui dénonce ce PPP de plusieurs milliards d'euros donnant la maîtrise du système à une entreprise privée**, pour une période de 13 ans, entraînant un coût global plus élevé à terme –du fait des contraintes de rendement financier versé aux actionnaires- contrairement à la solution des marchés publics, privatisant ainsi une des

missions de l'Etat qui est de prélever les impôts et taxes.

La CGT revendique la mise en place d'un pôle financier public permettant de sortir de ce postulat des PPP pour financer des projets d'intérêt général d'infrastructures, d'équipements publics.

- Ensuite, il y a le **poids des lobbies routiers** qui prônent toujours plus de déréglementation et de dumping social, de baisse de ce qu'ils appellent « le coût du travail », qui refusent l'internalisation des coûts externes du transport routier de marchandises (l'ensemble des coûts d'usages des infrastructures, des nuisances et de la pollution, de l'accidentologie ... payés aujourd'hui par le contribuable) dans le coût du transport qui doit être rémunéré à son juste coût. Cela doit permettre un rééquilibrage des coûts entre modes et sortir de la concurrence exacerbée du mode routier qui se fait au détriment des modes alternatifs à la route et des conditions sociales des salariés liés au transport routier.

Qui plus est, la mise en place du dispositif doit se faire en toute transparence avec les organisations de salariés afin d'éviter tous risques de dérive répressive à l'égard des conducteurs pour leur intervention et manipulation des matériels embarqués.

- Enfin, l'attitude du gouvernement qui ne cesse d'envoyer **de mauvais signes** pour un rééquilibrage des modes, comme la généralisation du 44 tonnes depuis le 1er janvier 2013.

D'ailleurs, les transports ont été les grands oubliés de la Conférence Environnementale 2012 et le sont, à nouveau, dans celle qui va se tenir les 20 et 21 septembre 2013. **Il aura fallu toute l'énergie de la CGT pour que les transports apparaissent dans la synthèse sur la transition énergétique !**

La CGT sera à l'initiative dans un esprit de rassemblement, pendant et après la prochaine Conférence Environnementale !

Contact de presse : **Dominique LAUNAY 01 55 82 80 47**



Catégorie C : le gouvernement répond à côté et de manière insuffisante

Le 20 septembre, le feuilleton gouvernemental de la consultation des organisations syndicales sur les mesures destinées à concrétiser la priorité affirmée par la ministre pour la catégorie C a connu un dernier épisode.

La politique d'austérité, maintenue pour 2014, a tellement réduit le budget des mesures catégorielles des ministères pour 2014, que la mesure prévue ne répond en rien à la dégradation de la situation salariale des fonctionnaires.

Un simulacre de priorité

Le gouvernement, dans un simulacre de choix laissé aux organisations syndicales, a présenté deux mesures possibles pour le 1er janvier 2014, l'une ajoutant 3 ou 4 points d'indice à toute la grille, l'autre ajoutant plus de points en bas de grille (jusqu'à 7 à 8) mais un seul point en haut des échelles 4, 5 et 6.

Cinq points d'indice seraient au 1er janvier 2015 de nouveau attribués à tous les échelons de la grille de la catégorie C.

Pour mesurer l'étendue de l'absence d'effort, il faut se rendre compte que le minimum Fonction publique augmentera obligatoirement de 3 ou 4 points au 1er janvier 2014, avec une inflation qui est prévue faible, de près de 1%.

Si on prend en compte la GIPA, garantie individuelle de pouvoir d'achat (à laquelle la CGT demeure hostile), on se rend compte que cet octroi de points d'indice revient largement à substituer une dépense à une autre.

Pour percevoir la GIPA en 2013, il faut avoir acquis avec le passage d'échelon moins de 14 points d'indice depuis le 31 décembre 2008. C'est le cas de la majorité des agents de catégorie C des échelles 3, 4 et 5.

Le blocage du point d'indice depuis juillet 2010, et son retard antérieur face à l'inflation, annule l'effet de progression de carrière de la grille, tout particulièrement pour la catégorie C.

Transformer deux dépenses obligatoires, la hausse du minimum Fonction publique et la GIPA, en mesures catégorielles ne représente aucun effort réel.

Le presque rien ou le pas grand-chose ?

La première hypothèse octroie 4 points à l'échelle 3, et jusqu'au 7ème échelon des échelles 4 et 5. Au-delà et pour l'échelle 6, ce serait 3 points. C'est l'équivalent de la hausse du SMIC et du minimum Fonction publique en 2014.

Si l'inflation repart en 2014 à près de 2%, son niveau moyen, les 5 points d'indice annoncés au 1er janvier 2015 seront aussi l'équivalent de la hausse du minimum Fonction publique.

Conscient que 3 ou 4 points sont totalement insuffisants, le gouvernement a élaboré une deuxième hypothèse, dont il a annoncé d'emblée qu'elle a sa préférence.

Elle consiste à faire une nouvelle grille, présentée comme temporaire, qui revient à octroyer 7 ou 8 points d'indice aux échelles 3 et 4, un seul point d'indice à l'échelle 6, et de 6 à 1 points à l'échelle 5. Le reclassement se ferait au même échelon, en conservant sa situation (on passerait de deux ans d'ancienneté, dans un échelon de quatre ans, à un an et demi d'ancienneté dans un échelon de trois ans, par exemple).

Un 12ème échelon serait rajouté à l'échelle 4 (+ 7 points) et à l'échelle 5 (+ 9 points). Un 9ème échelon compléterait l'échelle 6 (+ 16 points). Mais cet échelon reste publicitaire, puisqu'aucun agent d'un corps ou cadre d'emploi ayant l'indice 430, depuis le décret du 4 juillet 2013, ne pourra y accéder avant 2016, au mieux.

Cette hypothèse est faite pour donner l'impression d'être plus consistante, puisqu'elle abonde plus le bas de grille.

Il n'en reste pas moins qu'un agent recruté à l'échelle 3, au bout de 10 ans et jusqu'à 12 ans d'ancienneté, ne progresse que de 25 euros nets mensuels !

La nouvelle grille, que la Fonction publique a visiblement choisi d'appliquer, présente un avantage supplémentaire pour le ministère du Budget : elle impactera plus le budget des collectivités territoriales que de l'Etat. La majorité des agents territoriaux relèvent des échelles 4 et 5, qui auront de 7 à 8 points d'indice, alors que les agents de l'Etat sont plus nombreux dans les échelles 5 et 6, les moins dotées en point d'indice au 1^{er} janvier 2014.

La mesure décidée pour la catégorie C se résume pour l'essentiel à une anticipation du relèvement du minimum Fonction publique, à un recyclage des dépenses de GIPA, et à un transfert des coûts le plus possible hors de l'Etat.

Renégocier la grille

Si d'autres syndicats, comme la CFDT et l'UNSA, ont considéré qu'appliquer la nouvelle grille est plus juste qu'octroyer un même nombre de points à tous les échelons, la CGT refuse de cautionner une décision gouvernementale inconsistante.

L'urgence, c'est de commencer sans délai la négociation prévue pour cet automne, pour reconstruire l'ensemble de la grille de la Fonction publique, toutes catégories confondues.

Pour la CGT :

- une hausse du point d'indice est la priorité, pour suivre l'inflation, et des mesures de rattrapage des pertes accumulées (13% depuis le 1er janvier 2000) doivent être mises en œuvre;
- aucun salaire ne doit être inférieur à 1.700 euros bruts mensuels ;
- chaque catégorie ne doit avoir que deux grades, permettant un doublement de la rémunération pour une carrière entière;
- chaque agent doit avoir la garantie de finir sa carrière en haut de sa catégorie d'entrée dans la Fonction publique, cette garantie devant déterminer le volume des promotions;
- les primes représentatives de compléments de traitement doivent être intégrées à la grille, prises en compte pour la retraite, et le fonds de pension qu'est la retraite additionnelle doit être mis en extinction.



Promotion des SACDD Audience du 23 septembre 2013 avec M. MAZAURIC

Une délégation intersyndicale était reçue le 23 septembre 2013 par M. MAUZAURIC, Secrétaire général du MEDDE et du METL. Cette audience fait suite:

- au boycott de la CAP de juin et de la pré-CAP de septembre puisqu'aucun taux n'était communiqué aux élu-e-s qui ont refusé de siéger dans de telles conditions,
- à l'interpellation par les élu-e-s du secrétaire général en pleine réunion du CT Ministériel du 5 septembre conduisant à cette rencontre du 23 septembre

Les constats sont en effet affligeants:

- les taux promus/promouvables n'étaient toujours pas connus à la date du 3 septembre, ayant notamment pour conséquence l'éventualité que ne puissent se dérouler les épreuves d'admissibilité des concours professionnels des 24 septembre et 15 octobre 2013,
- le manque de clarté des consignes données aux services et les délais contraints avec toutes les conséquences pour les propositions aux TRGS (déséquilibres entre les régions ou zones de gouvernance, iniquités entre les agents, insignifiance des gains, départs à la retraite de nombreux agents proposés compte-tenu du report récurrent des CAP dû à l'absence de taux...).
- la minoration du nombre de places offertes aux concours professionnels pour permettre à l'ensemble des agents proposés au titre des Tableaux Retraitables au Grande Supérieur (TRGS) d'être promus,

L'ensemble de ces considérations nous a conduit à demander, lors de cette audience:

- **que soient enfin communiqués les taux promus/promouvables ainsi que la date de la CAP,**
- **l'établissement «hors-quota» des propositions d'agents au titre du TRGS,**
- **la révision des taux promus/promouvables pour 2014.**

Voici les taux ainsi que les volumes tels qu'ils nous ont été communiqués en séance:

| Grades | Nombre de promouvables | Taux | Volume global de promotions | dont tableau d'avancement classique | dont TRGS | concours professionnels |
|--------|------------------------|--------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------|------------------------------------|
| SAC CS | 2297 | 13,00% | 299 | 193 | 30 | 75 (dont 6 pour la spécialité CTT) |
| SAC CE | 1187 | 10,00% | 119 | 43 | 46 | 30 (dont 4 pour la spécialité CTT) |

Ces taux sont particulièrement bas et en deçà de la proposition de la DRH qui demandait respectivement des taux de 18% et 15%!!!!

ainsi que les dates des CAP:
Mobilité: 16 et 17 octobre 2013 (pour mémoire)
Promotions: 23 et 24 octobre 2013

Une fin de non-recevoir a été opposée à notre demande de promouvoir hors-quota les agents au titre du TRGS.

Selon M. MAZAURIC, le nombre de postes aux concours professionnels de SAC de classe supérieure et de classe exceptionnelle ne sera pas réévalué.

En revanche, Monsieur MAZAURIC a annoncé que des propositions nous seront prochainement communiquées au titre de la campagne de promotion 2013.

Par ailleurs, le Secrétaire général a précisé que la note «Promotions 2014» pour les SAC DD sera révisée.

Les organisations syndicales ont également rappelé leur demande de reconnaissance des missions des catégories B sur l'ensemble des champs de compétences de nos ministères.

Cette rencontre avec les organisations syndicales a enfin conduit le Secrétaire général à ouvrir rapidement un chantier afin de revoir la gestion des corps de catégories B, en s'appuyant notamment sur le rapport d'expertise du CGEDD de mars 2012, jusqu'alors non exploité.

Les promesses du secrétaire général, si elles sont tenues, n'auront malheureusement aucun effet sur le nombre de promotions bien trop bas pour satisfaire la reconnaissance de qualification des SACDD.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 25 septembre 2013

COMMUNIQUÉ TSDD « des promotions 2013 d'austérité ! »

Le mauvais feuilleton que joue l'administration aux T.S.D.D. va mettre sur la touche beaucoup d'entres nous. Alors qu'initialement la CAP promotions 2013 aurait dû se tenir début juin, de report en report, c'est au final les 2 et 3 octobre que la CAP devrait se réunir pour élaborer les listes de promotions à l'intérieur du corps par tableau d'avancement.

Comme nous l'avons évoqué dans notre communiqué du 3 juillet, suite à l'interruption des travaux de la CAP, ce qui pose problème se sont les taux de promotion (c'est-à-dire, le nombre de promotions qui se repartissent traditionnellement entre tableau d'avancement et concours professionnels de changement de grade).

Après avoir annoncé un taux à 35 % de promotions pour l'accès à TSPDD et de 22 % pour l'accès à TSCDD, le 3 juillet, la DRH proposait d'établir des listes sur la base de taux respectivement portés à 15 % et 14 % ; nous renvoyant à des hypothétiques négociations avec la Fonction Publique.

Or, dans un e-mail du 23 septembre à 17h57, la Présidente de la CAP confirme pour les travaux de la CAP des 2 et 3 octobre, les taux inacceptables de 15 % et 14 %. (Pour les SACDD, ces taux sont à 13 % et 10 %), en indiquant que la répartition du nombre de postes entre les tableaux d'avancement et les concours, a été fixée au minimum pour ses derniers.

Il est particulièrement inadmissible de voir se profiler une gestion « comptable » des promotions 2013, si tardives, au travers d'un TRGS dont beaucoup ont été écarté.

Nous doutons de la réelle volonté de notre ministère de défendre ses personnels auprès de la Fonction Publique.

Après le mauvais reclassement indiciaire, le sacrifice des emplois fonctionnels, l'arnaque indemnitaire, nous n'en avons pas fini avec cette fusion de corps néfaste, avec en corollaire une modification en profondeur de la gestion des ressources humaines, au profil, toujours plus individualisée.

**LA CGT DIT NON AU BLOCAGE DES CARRIERES !
Et prendra toutes les dispositions nécessaires avec les
personnels dans l'unité la plus large possible...**



Et de nouveau la Seine en fluo pour ce 20 septembre 2013, œuvre des ITAs ayant fait le déplacement à Paris



Audience : Cabinet MEDDE et délégation intersyndicale du 20 septembre 2013 sur la gestion des ITA et des contractuels à l'ONEMA

Une délégation de 12 ITAs accompagnés par Francis Combrouze (CGT fédération équipement et environnement), Claude Bessis (SNE FSU), Jean-Luc Ciulkiewicz (SNE-FSU) a été reçue par Paul Delduc (Conseiller au Cabinet Biodiversité, et qui a reçu l'inter OS ONCFS cet été), Amélie Renaud (Conseillère au Cabinet Eau) et Hervé Schmitt DRH MEDDE (sous directeur).

Cet entretien d'1h30, a été beaucoup plus calme et constructif que ceux liés aux blocages des conseils d'administration de l'ONEMA, les 5 juillet 2013 et 18 novembre 2011. Les revendications des ITA soutenues par les 3 organisations syndicales de l'ONEMA, ont été rappelées, et il a été signalé que l'intersyndicale ONCFS était également mobilisée sur les revendications des contractuels.

M Delduc nous a informé que le ministre était "particulièrement alerté" de la situation des contractuels, qu'il savait que cela durait depuis trop longtemps, qu'il est conscient que la question statutaire est un préalable à la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, mais que **l'alignement à 100% sur les statuts Agences de l'eau n'était plus à l'ordre du jour.**

M Schmitt nous informe qu'il suit 2 chantiers à l'ONEMA, celui des ATE/TE et celui des contractuels.

Pour les contractuels, en CTM le 13/12/12, le secrétaire général a décomposé le chantier en plusieurs étapes :

- CDisation des CDD, "arrachée depuis dans la douleur". Mais les OS l'informent que le « passer-outré » signé cet été n'a pas empêché le contrôleur financier de refuser de signer les avenants pour les futurs lauréats des concours ITA dont les CDD arrivaient à échéance (ils ne seront embauchés qu'en décembre ou janvier).
- **Accords Jacob.** Il confirme que **pour les catégories C, l'arrêté est signé.** Mais pour les catégories B, il aurait fallu modifier le décret (donc le statut). Ce à quoi la fonction publique s'oppose.
- Le quasi-statut commun avec l'ONCFS (reprenant les conditions du statut « agence de l'eau »). Ce projet est refusé par la Fonction Publique et le Budget, qui outre un désaccord sur les déroulements de carrière, mettent en avant leur **opposition de principe à la reconduction d'établissements publics dérogatoires.** Mais actuellement le travail est bloqué en attendant à la fois le projet de loi sur la sortie des établissements publics dérogatoires (ce qui offrirait des possibilités de titularisation, c'est-à-dire la fonctionnarisation dans le cadre de la Loi Sauvadet de 2012, mais sans doute pas pour tous) et les décisions concernant l'Agence Française pour la biodiversité (possibilité soit d'un ? quasi-statut avec AAMP, GIP ATEN...etc., mais peut-être sans l'ONCFS, ou possibilité fonctionnarisation *massive* ? majorité des gens? gens qui le veulent ? si les directions métiers des différents établissements l'acceptent ?).
- Primes : le MEDDE a signé cet été un **projet d'arrêté modifiant le taux moyen de la prime** avec effet en janvier 2013 et en a saisi le guichet unique fonction publique et budget.

Les OS demandent que le Ministre s'engage par courrier à :

- relancer la fonction publique et le budget sur l'arrêté primes,
 - ouvrir la réflexion sur les conditions d'une éventuelle sortie des établissements dérogatoires pour les métiers pour lesquels il existe des fonctionnaires, avec ouverture de titularisation aux contractuels.
- Elles demandent pour le "stock" qui restera de contractuels (ceux qui n'opteront pas pour la titularisation), de leur permettre des carrières satisfaisantes dans un quasi-statut amélioré permettant des mobilités entre établissements (par exemple aligné sur les Agences de l'eau, avec des indices terminaux pour les B conformes au NES).

M. Schmitt se fait alors confirmer cette demande de réflexion sur la sortie des établissements publics dérogatoires. Les OS répondent que cela peut s'étudier. Notamment en regardant aussi ce qui se passerait si certains métiers ONEMA étaient ouverts sur des statuts de type recherche (CNRS, IRSTEA, etc.)

NDLR : cette proposition a visiblement ouvert des perspectives à nos interlocuteurs qui se montrent un peu déstabilisés. Mais si cette perspective pourrait être favorable, il faut l'étudier au cas par cas pour toutes les catégories et métiers (perte d'une partie de l'ancienneté, mais gain sur retraite sauf pour les collègues en fin de carrière). D'où l'idée d'avoir à la fois la possibilité de fonctionnarisation et un nouveau statut réellement amélioré. Par ailleurs, la révision des statuts actuels reste nécessaire pour ceux qui ne passeraient pas fonctionnaires ou pour les emplois qui n'existeraient pas dans les corps de fonctionnaires.

M. Delduc en convient. Il engage alors le cabinet sur la rédaction sous peu d'un courrier du ministre proposant une date en octobre pour étudier les possibilités d'évolutions statutaires des ITA en relation avec la création (ou pas) de l'Agence Française de la Biodiversité et la sortie (ou pas) de la liste des établissements publics dérogatoires.

Les OS lui demandent que le courrier mentionne aussi :

- la publication de l'arrêté d'application des accords Jacob à la catégorie C
- une solution transitoire pour les ex-CDD ayant réussi le concours, mais ayant fini leur CDD et pour lesquels le contrôleur financier a refusé de signer un avenant de prolongation du CDD, soit par l'utilisation du passer-outre, soit si c'est possible en leur offrant un CDD en administration centrale en attendant leur intégration. Les 2 solutions devant être étudiées.
- que le MEDDE portera auprès de la fonction publique un arrêté de revalorisation des échelons les plus bas de la catégorie B (conforme accords Jacob). Sur ce point, H. Schmitt ne garantit pas le résultat.

Les OS insistent sur le défaut de dialogue social au sein de l'ONEMA en citant par exemple l'opacité de l'actuelle répartition des primes.

(information complémentaire sur les ATE/TE :

Pour les catégories B de fonctionnaires de l'environnement, le principe du NES avait été validé par Maignon à condition de fusion des corps de techniciens de l'environnement et de l'agriculture. En raison notamment de primes différentes, le ministère de l'agriculture conteste cette fusion. Les OS la refusent également car les techniciens de l'environnement peuvent intégrer le NES sans fusionner avec les techniciens de l'agriculture. La DRH et le ministère de l'agriculture ont saisi Maignon pour lever le blocage de la fonction publique.)





- Aux membres de la Commission exécutive fédérale et aux organisations fédérées
- Aux participants au réseau des référents de l'OFICT

Montreuil, 27 septembre 2013

Objet : campagne revendicative sur « temps et charges de travail »

Cher-e Camarade,

Les préoccupations revendicatives relatives au temps et charges de travail sont importantes, tout particulièrement dans les catégories d'ingénieurs, cadres et techniciens.

De plus, ces dernières sont à mettre en rapport avec des enjeux cruciaux comme ceux de l'emploi ou bien encore du sens et de la qualité du travail et du service public.

Ceci nous conforte dans notre décision de prolonger notre campagne sur le temps et charges de travail comme nous l'évoquions dans le compte rendu de l'audience obtenue le 14 juin dernier auprès du directeur de Cabinet du MEDDE, Gilles RICONO.

Nous proposons à cette fin :

- de porter au niveau des services les exigences revendicatives que nous avons défendues au niveau national et en s'appuyant sur les premières avancées obtenues. C'est l'objet de la note synthétique ci-jointe d'aide à des interventions syndicales.
- une campagne d'affichettes à reproduire en A3 pour un large affichage (également ci-jointes).
- une audience auprès du Secrétaire général du MEDDE et du METL.

Pour toute information complémentaire, contacter l'OFICT :

- Tél : 01 55 82 88 72
- Fax: 01 48 51 62 50
- Mail : ofict.equipement@cgt.fr

Salutations fraternelles,

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Pierre THOMAS
Secrétaire Général de l'OFICT-CGT



REPERES POUR DES INTERVENTIONS DANS LES SERVICES SUR TEMPS ET CHARGES DE TRAVAIL

Les points abordés dans cette note pour des interventions immédiates au niveau de chaque service ne sont pas exhaustifs (ex : exiger des données sur le temps de travail dans le bilan social du service n'est pas cité). Ils n'en constituent pas moins des sujets importants, pour lesquels nous disposons de points d'appui, et qui portés auprès des directions locales permettront de concrétiser de premières avancées.

Exiger le décompte effectif de toutes les heures de travail

Un décompte de toutes les heures de travail représente un enjeu important : c'est indispensable pour veiller au respect des garanties minimales comme au paiement ou à la récupération de toutes les heures supplémentaires effectuées. Or aujourd'hui :

-le temps de travail des catégories A et B notamment dépasse largement le temps de travail légal hebdomadaire (de 41 à 48 H et plus pour 3 agents sur 5 ; seule une minorité respecte régulièrement les bornes réglementaires -cf consultation OFICT http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/Echanges-TTetChT_.pdf). Il est en augmentation et ce sont les cadres qui connaissent la plus forte croissance de celui-ci (enquête DARES juillet 2013 <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-047.pdf>)

- de nombreuses heures travaillées ne sont pas prises en compte :

les heures faites en dehors des heures du service en horaires fixes, les heures faites en dehors des bornes extrêmes, ou pendant le temps de pause minimum de 45mn, les heures écrêtées dans le cadre des reports de crédit (ex : seul 1 agent sur 4 ne subit aucun écrêtement - consultation OFICT) en horaires variables.

Il faut également prendre en compte, pour y remédier, le travail chez soi le soir, le week-end, voire durant les vacances.

Si le décompte des temps de travail peut être déclaratif dans certains cas, la réglementation en vigueur prévoit un système de calcul automatisé en cas d'horaires variables. Il convient alors d'exiger, si ce n'est pas le cas, une évolution du système d'enregistrement permettant de connaître tous les temps aujourd'hui écrêtés ou non enregistrés.

Mettre en place des dispositifs d'alerte

La pétition de l'OFICT revendiquait « la mise en place de procédures d'alerte permettant de prévenir le non respect systématique des bornes réglementaires du temps de travail et de repos ».

La note de « gestion des temps de travail et respect des garanties minimales en administration centrale »

(<https://docs.google.com/file/d/0B-tNjcVbT4ONLURhc1pRMIJSLTQ/edit>) signée par le Secrétaire Général du MEDDE et du METL constitue un premier pas en ce sens : elle « invite les chefs de service à sensibiliser leur encadrement dans la détection des dépassements importants ou répétés des garanties minimales et dans l'analyse de la situation des agents afin de pouvoir y remédier ». Des alertes automatiques ont été à cette fin introduites dans le progiciel « Cottage ». Si cette note a ses limites (la responsabilité est mise sur le seul encadrement intermédiaire ; aucun examen collectif, notamment en CHSCT, des situations concernées n'est évoqué), elle n'en constitue pas moins sur ce point, et d'autres, un point d'appui pour des demandes dans chaque service.

Mettre fin aux forfaits jours illégaux

L'arrêt de la Cour de Cassation du 29 juin 2011 sanctionne l'insuffisance d'encadrement de forfaits-jours et rappelle les obligations constitutionnelles de l'employeur en matière de droit à la santé et au repos de tous les salariés.

Pour la Fonction Publique d'État, le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail précise dans son article 10 que, tout en étant soumis au respect des garanties minimales « le régime de travail des personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à des déplacements fréquents de longue durée peut, le cas échéant, faire l'objet de dispositions particulières ». Si ce texte n'obligeait en rien notre administration à introduire un tel régime, elle s'en est emparé et a même cherché à étendre ce régime à l'occasion de la nouvelle instruction du 6 janvier 2011. C'est ainsi que les cadres de 3ème niveau (cadres de direction) y sont soumis mais aussi « à leur demande expresse » les cadres de 2ème niveau en administration centrale et ceux de catégorie A « disposant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail » (autres services) .

L'article 10 de l'arrêté du 27 mai 2011 relatif à l'organisation du temps de travail dans les DDI a soumis quant à lui à ce régime de décompte en jours outre tous les personnels de la jeunesse et sports exerçant des missions éducatives, techniques et éducatives, les personnels de direction ainsi que « les personnels bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail » « à leur demande expresse ». Le Conseil d'État a, dans un arrêt du 20 février 2013 , sur requête de l'UGFF-CGT , annulé cet article pour deux raisons :

- a) il récuse le principe de l'extension du forfait-jour à tous les personnels d'une administration (jeunesse et sports en l'occurrence)
- b) une large autonomie dans l'organisation du travail n'est pas suffisante pour pouvoir appliquer un régime de forfait en jours, même si les intéressés le demandent. Les

personnels concernés doivent être chargés de tâches de conception (statutairement de catégorie A).

Les auteurs du texte ne pouvaient légalement prévoir l'application de ce régime à des personnels bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail mais qui ne seraient pas chargés de fonctions de conception, quand bien même « cette application serait subordonnée à la demande expresse des intéressés ».

Au delà du vide juridique relatif au forfait en jours dans les DDI, cet arrêt constitue lui aussi un point d'appui pour limiter ce régime aux cadres de direction. Quant aux règlements intérieurs permettant d'étendre ce régime à des catégories B, ils sont tout simplement hors la loi !

L'application d'un forfait jour ne dispense pas du décompte du temps de travail et du respect des garanties minimales, y compris pour les cadres de direction en conséquences des textes évoqués

Suivre les charges de travail

Ce n'est pas seulement le temps mais les charges de travail que vise maintenant la jurisprudence ;

c'est le cas de l'arrêt du 29 juin 2011 susvisé mais aussi d'autres décisions de justice : il en va ainsi de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 19 mai 2011 (RG no 10/00954) confirmant la faute inexcusable de Renault dans le suicide d'un cadre du technocentre de Guyancourt en retenant en particulier « l'absence de tout dispositif dans l'entreprise pour évaluer la charge de travail, notamment des cadres, l'absence de visibilité des managers sur la charge de travail de leurs collaborateurs ».

Dans notre administration 2 agents A ou B sur 3 se disent confrontés à une charge de travail lourde ; pour 3 sur 4 elle s'est alourdie (consultation OFICT).

Portons dès maintenant le besoin d'un suivi des charges de travail dans le cadre des CHSCT.

Au-delà de l'obligation d'évaluer et adapter la charge de travail lors de l'entretien annuel, revendiquons en amont de ces entretiens une réunion du collectif de travail pour apprécier l'environnement, les moyens, discuter de l'organisation du travail. Le directeur de Cabinet partage cette proposition : faisons la vivre.

Annexe : récapitulatif des documents cités :

Résultats de la consultation OFICT – janvier 2013

Enquête DARES – juillet 2013

note de gestion des temps de travail et respect des garanties minimales en administration centrale

arrêt de la cour de cassation (forfait-jour temps et charges de travail) – 29 juin 2011

décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat

arrêté du 27 mai 2011 relatif à l'organisation du temps de travail dans les DDI

arrêt du Conseil d'Etat du 20 février 2013 (recours UGFF sur l'arrêté du 27 mai 2011

arrêt de la cour d'appel de versailles du 19 mai 2011 (relatif à la faute inexcusable de l'employeur en rapport avec le suicide d'un cadre du Technocentre Renault)

**TEMPS ET CHARGES DE TRAVAIL
FAISONS LES COMPTES!**



**PAIEMENT,
OU
RÉCUPÉRATION,
DE
TOUTES
LES HEURES
TRAVAILLÉES !**



**OFICT-CGT Equipement-
Environnement**
Ingé, Cadres, Tech du MEDDE et du METL

Présentation Vous êtes Carrière Salaire Orga de travail Le ministère

<http://ofict.reference-syndicale.fr>

**TEMPS ET CHARGES DE TRAVAIL
FAISONS LES COMPTES!**



**Un bon cadre
est impliqué**

**Un bon cadre
est connecté**

**Un bon cadre
ne compte pas
ses heures**

**Pas fatigué
d'être un bon
cadre ?**

**IMPOSONS
DES LIMITES
NÉGOCIÉES
AUX CHARGES
DE TRAVAIL**



**OFICT-CGT Equipement-
Environnement**
Ingé, Cadres, Tech du MEDDE et du METL

[Présentation](#) [Vous êtes](#) [Carrière](#) [Salaires](#) [Orga de travail](#) [Le ministère](#)

<http://ofict.reference-syndicale.fr>



Réforme des retraites

Lettre ouverte du secrétaire général de la CGT aux parlementaires

Montreuil, le 24 septembre 2013

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Vous allez examiner à partir du 7 octobre le projet de loi portant réforme de notre système de retraite. Ce projet a été précédé, du 5 juillet au 26 août, par une consultation en bilatérales des acteurs sociaux.

Pour la CGT, la question de nos retraites, et plus largement de notre système de protection sociale, concerne l'ensemble des salariés et des citoyens, et doit donc faire l'objet d'un large débat de société. C'est pour cette raison que nous avons demandé à ce que la réforme des retraites fasse l'objet d'une négociation tripartite entre syndicats de salariés, organisations patronales et le gouvernement.

Dans un courrier du 26 août dernier, j'ai rappelé cette demande au premier Ministre, ainsi que les propositions de réforme et de financement portées par la CGT.

Cette demande n'a malheureusement pas été entendue et le projet de loi qui vous est soumis ne correspond ni aux attentes de la majorité des salariés, ni aux propositions de la CGT. La journée de mobilisation du 10 septembre, comme les multiples sondages d'opinion sont venus le rappeler : les salariés attendent une autre réforme des retraites. Les salaires et l'emploi sont au cœur des réponses à apporter.

Le projet qui vous est soumis est injuste et inéquitable.

► Injuste car l'allongement de la durée de cotisation va pénaliser en particulier les jeunes et les femmes, et, en éloignant la perspective d'une retraite complète, viendra encore dégrader le montant des pensions.

► Inéquitable car il fait peser l'ensemble des efforts de financement sur les salariés et les retraités. Les salariés voient leurs cotisations augmenter, les retraités leur pouvoir d'achat baisser une nouvelle fois du fait d'un report supplémentaire de 6 mois de la revalorisation annuelle des pensions. Le patronat, par contre, a obtenu une compensation immédiate et intégrale de l'augmentation des cotisations.

Cette réforme va donc encore une fois répondre aux injonctions du MEDEF au détriment des revendications des salariés et retraités. Elle tourne le dos aux objectifs de justice sociale.

Lors de la précédente réforme des retraites, en 2010, de nombreux parlementaires s'étaient mobilisés pour défendre le droit à la retraite à 60 ans et prouver qu'une autre réforme était possible. Nous attendons donc beaucoup du débat parlementaire.

Ainsi, nous vous rappelons ce que la CGT entend porter dans ce débat :

- ▀ Rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins 75% du salaire d'activité pour la majorité des salariés et au moins égale au SMIC (que la CGT revendique à 1700 euros),
- ▀ Tenir compte de la pénibilité par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,
- ▀ Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- ▀ Assurer une retraite de haut niveau pour le plus grand nombre et en particulier les plus jeunes d'entre nous.

Pour financer le rétablissement et l'extension des droits constitutifs d'une retraite satisfaisante pour toutes et tous, nous proposons une réforme du financement des retraites :

- ▀ Revoir le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise,
- ▀ Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an,
- ▀ Assoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation ...).

Deux mesures complémentaires permettraient de rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon 2020 :

- ▀ Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à près de 30 milliards d'euros par an,
- ▀ Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros aux horizons 2020.

Nous sommes à votre disposition pour toute rencontre qui serait l'occasion de vous exposer nos propositions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames Messieurs les Parlementaires, mes salutations les meilleures.

Thierry Lepaon
Secrétaire général de la Cgt



Déclaration de la Commission exécutive confédérale

Montreuil, le 18 septembre 2013

Emploi, Salaire, Retraite et Protection Sociale : amplifions la mobilisation !

Réunie hier, la Commission exécutive confédérale a analysé la journée d'action du 10 septembre dernier et débattu des suites à donner.

L'appréciation de la CGT, contrairement à ce qui s'est traduit dans la plupart des médias, est que le niveau de mobilisation a été important, quelques jours après la rentrée. Il traduit une forte exaspération et des attentes dans un véritablement changement de politique parmi l'ensemble de la population.

Les organisations de jeunesse ont également été présentes, malgré les oppositions de générations, orchestrées par le Gouvernement et le MEDEF.

Ce 18 septembre, elles appellent à un rassemblement devant l'Élysée, à l'occasion de la présentation du projet de loi au Conseil des ministres.

La CGT salue et soutient cette initiative.

Le problème du financement de la protection sociale et de la dette publique, ce n'est pas le coût du travail comme le martèlent le Gouvernement et le Patronat.

Par exemple, aller vers une égalité de salaire entre les femmes et les hommes rapporterait 10 milliards d'euros supplémentaires dans les caisses de retraites, d'ici à 2020. De même, 1% de plus sur la masse salariale, c'est 2,5 milliards de cotisations supplémentaires pour la protection sociale.

Non, le travail n'est pas un coût, mais un atout.

Ceux sont les salariés qui créent les richesses du pays !

Le Gouvernement répondant aux injonctions du patronat choisit de lui faire de nouveaux cadeaux dans son projet en augmentant les exonérations de cotisations des entreprises et en proposant d'amputer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, au service de rentabilité financière. C'est la continuité des réformes précédentes et notamment celles de 2003 et 2010 qui ne sont pas remises en cause.

Ce n'est pas acceptable. Nous exigeons le retour à une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% et des départs anticipés pour travaux pénibles.

Après avoir échangé avec ses organisations, la Commission exécutive confédérale considère qu'il y a besoin d'amplifier cette mobilisation sans attendre dans les entreprises, pour porter l'exigence de l'ouverture immédiate de négociations salariales, tant dans le public que dans le privé. Cela doit conduire le

Gouvernement à augmenter le point d'indice et le SMIC, les pensions et les minima sociaux, dès le 1^{er} octobre prochain.

Comme nouvelle étape du processus engagé, la CGT s'engage dans la construction d'une semaine d'action du 7 au 11 octobre 2013 à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi Retraite, avec la perspective d'une journée nationale unitaire et interprofessionnelle de grève et de manifestations. Elle mettra tout en œuvre au niveau national, professionnel et territorial pour que cette mobilisation soit la plus large possible.

Dans ce sens, nous proposerons rapidement à l'ensemble des autres organisations syndicales et de jeunesse, une rencontre afin de finaliser ce prochain rendez-vous d'action.

Ces prochains jours, elle invite les syndicats et les salariés à interpeller leurs députés sur le contenu de la réforme et les attentes sociales exprimées le 10 septembre et majoritairement soutenues dans les sondages. La CGT insiste également, pour que la question des retraites ne soit pas traitée uniquement par le biais des déficits publics. D'ailleurs, ces derniers sont essentiellement dus à la financiarisation à outrance. Pour le capital, la crise est finie. L'envolée du CAC 40 en est la démonstration puisqu'il retrouve son niveau record de 2007. Et on voudrait nous faire croire qu'il n'y a pas d'argent.

La question de l'emploi, des conditions de travail, des salaires, de la protection sociale et de la retraite doit être portée dans tous nos échanges et nos débats.

La CGT invite tous les syndicats à être à l'offensive avec les salariés en partant de leurs revendications.

D'ores et déjà, plusieurs initiatives d'actions sont prévues comme dans la Santé, les Cheminots et dans certains groupes de Métallurgie, de la Chimie, etc...

Plus que jamais, l'action à l'offensive est à l'ordre du jour.



COMMUNIQUÉ

Conférence environnementale 2013

Une occasion manquée ?

Les annonces du Président de la République et du Premier Ministre lors de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 font douter d'un engagement réel vers une trajectoire de transition écologique. Rien dans ces annonces ne permet de voir une réelle rupture avec les choix économiques et les types et finalités de production, ce qui pose une sérieuse limite à l'exercice.

Les enjeux sociaux, les impératifs de garanties de sécurité professionnelle pour le salariat confronté aux mutations induites sont réduits à la portion congrue dans les discours de l'exécutif. En revanche, la part belle est une nouvelle fois faite aux entreprises. La théorie de l'abaissement des coûts du travail imprime les choix. Répartir autrement les richesses reste tabou.

La contribution climat/énergie va reposer sur les salariés et les ménages. D'entrée, les plus grandes entreprises polluantes et le transport routier sont annoncés exonérés. Les compensations en direction des ménages apparaissent bien mineures au regard du renforcement de la fiscalité indirecte si injuste. Cette logique est fort contestable.

Les vraies réponses seraient des actes et des mises en œuvre concrets vers une reconquête industrielle sur des bases socialement efficaces et écologiquement soutenables. Il en est de même pour une reconquête des services publics, élément de maîtrise des enjeux d'intérêt général et leviers majeurs de vrais changements.

La CGT a pu porter, dans les cinq tables rondes, les enjeux de politiques publiques, industriels, de service public, de formation et d'emploi. La transition écologique doit être, pour la CGT, l'occasion de mettre en place un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle.

Tout reste à faire !

La restitution de la matière produite par les cinq tables rondes est loin d'être à la hauteur. La feuille de route que va en tirer le gouvernement donnera la mesure réelle.

Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire pourrait nous satisfaire à la condition d'y associer une véritable vision industrielle stratégique, la question centrale des transports, la recherche et l'emploi. Une hypothétique table ronde transport renvoyée à la prochaine conférence ne permettra pas de répondre à l'urgence.

C'est à la lumière d'une analyse fine de chaque table ronde et de la feuille de route que va retenir, dans quelques jours le Premier ministre, que la CGT portera un jugement et une appréciation plus précis.

Il est clair que la mise en œuvre d'un travail concret sur l'industrie et l'emploi et de dispositions immédiates permettant, enfin, d'aborder l'impérieuse nécessité de réorientation du système de transport formeront pour la CGT le marqueur essentiel d'appréciation. A défaut, le sentiment d'un épisode 2013, pur affichage, dominera.

Montreuil, le 21 septembre 2013